

Conditions d'inscription aux examens 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} dan

1^{er} DAN

Le candidat doit :

- . Etre âgé, à la date de l'examen, de
14 ans révolus "catégorie 14/15" (voie Combat ou Traditionnelle au choix)
16 ans révolus "catégorie 16/17" (voie Combat ou Traditionnelle au choix)
18 ans révolus "catégorie 18/21" (voie Combat ou Traditionnelle au choix)
21 ans révolus "catégorie 21 et +" (voie Combat ou Traditionnelle au choix)
- . Pratiquer le karaté depuis au moins 3 ans.
- . Etre titulaire du grade de 1er Kyu
- . Etre en possession d'un passeport sportif en cours de validité.
- . Etre en possession de 3 timbres de licence, dont celui de la saison en cours.
- . Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du karaté en compétition, valable pour la saison sportive en cours .
- . Etre en possession d'une autorisation parentale (pour les mineurs).

2^{ème} DAN

Le candidat doit :

- . Etre âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- . Etre titulaire du grade du 1er dan depuis au moins 2 ans (au jour de l'examen)
- . Etre en possession d'un passeport sportif en cours de validité.
- . Etre en possession de 2 timbres de licence depuis le 1^o dan, dont celui de la saison en cours.
- . Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du karaté en compétition, valable pour la saison sportive en cours .

3^{ème} DAN

Le candidat doit :

- . Etre âgé de 21 ans révolus à la date de l'examen.
- . Etre titulaire du grade du 2^{ème} dan depuis au moins 3 ans (au jour de l'examen)
- . Etre en possession d'un passeport sportif en cours de validité.
- . Etre en possession de 3 timbres de licence depuis le 2^o dan, dont celui de la saison en cours.
- . Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du karaté en compétition, valable pour la saison sportive en cours .

POUR TOUS LES EXAMENS : la fiche d'inscription doit être remplie complètement et de façon lisible, avec photo d'identité.

Elle doit être accompagnée des photocopies (voir modèle joint) lisibles des pages du passeport sportif concernant :

- . la page d'identité et date de délivrance du passeport 2 et 3; la page "Clubs et Transferts"
- . les timbres de licences et le certificat médical (signé et tamponné sur le passeport, pas de feuille volante)
- . l'authentification des grades : kyu (datés et signés du professeur) et dan (validé F.F.K.D.A).
- . la page "21" U V déjà obtenues le cas échéant, dans le grade présenté
- . la page "22" + photo et signature (pour homologation FFK)

Joindre également: un chèque de **35 €** à l'ordre de la ligue de KARATE des Yvelines et une enveloppe (16/23) **TIMBRÉE** au tarif lettre, à l'adresse du candidat.

Les dossiers d'inscriptions complets doivent parvenir 30 jours avant la date de l'examen (cachet de la poste faisant foi), au siège de la Ligue des Yvelines de Karaté, 5 rue de l'avre, 78340 Les Clayes sous bois.

Gérard GAZZINI
Responsable C.O.R.G.
des Yvelines